

**ARRÊTÉ DU 6 SEPTEMBRE 2024**  
**PORTANT NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION**  
**ADMINISTRATIVE PARITAIRE**  
**DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE CHANCELLERIE ET DU CORPS DES**  
**ADJOINTS TECHNIQUES DE CHANCELLERIE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (CAP 4)**

**LE MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

VU le code général de la fonction publique, notamment le titre VI de son livre II ;  
VU le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;  
VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

NOR : EAEA2423651A

**ARRÊTÉ**

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des adjoints administratifs de chancellerie et du corps des adjoints techniques de chancellerie (CAP 4) à compter du 6 septembre 2024 :

en qualité de représentants titulaires :

- M. Julien STEIMER, Président
- M. Etienne LE HARIVEL DE GONNEVILLE
- M. Rémy MARTIN
- Mme Pauline CARMONA

en qualité de représentants suppléants :

- Mme Isabelle MARQUES-GROSS
- Mme Gaëlle LE PAPE
- M. Wadid BENAABOU
- Mme Alena GRAND

Article 2 : L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°4 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur général de l'Administration et de la Modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 septembre 2024

Pour le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
et par délégation,  
Le Directeur général de l'Administration et de la Modernisation

Julien STEIMER